

1909^e séance

Mercredi 10 juillet 1974, à 10 h 10

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1909

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1]

1. M. BLANCHARD (Directeur général du Bureau international du Travail), présentant le rapport de l'OIT (E/5553), dit que les renseignements qui figurent dans ce rapport devront paraître d'autant plus clairs que le Conseil a procédé récemment à une étude en profondeur des activités de l'OIT. M. Blanchard évoquera essentiellement trois problèmes qui ont retenu l'attention du Conseil à ses récentes sessions : les problèmes de l'emploi, les migrations et les activités des sociétés multinationales.

2. En évoquant les problèmes de l'emploi, M. Blanchard abordera nécessairement les questions complexes liées à l'instauration d'un nouvel ordre économique international. L'évolution des phénomènes économiques au cours de ces dernières années et de ces derniers mois montre à quel point il était urgent et sage, pour le système des Nations Unies, de donner à la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement une dimension sociale et pour l'OIT de lancer, en 1969, le Programme mondial de l'emploi.

3. L'expansion démographique, le chômage, l'inflation, le renchérissement des matières premières et le dérèglement du système des paiements internationaux continuent à peser lourdement sur la situation de l'emploi dans le monde. La résolution 1808 (LV) du Conseil sur le problème de la pauvreté des masses et du chômage dans les pays en voie de développement, non seulement garde toute son actualité, mais appelle des efforts renouvelés de la part de l'ensemble des organismes des Nations Unies. Dans cette résolution, le Conseil prie instamment l'OIT "de poursuivre ses travaux dans le domaine de la planification et de la promotion de l'emploi, en continuant à jouer son rôle de catalyseur dans l'ensemble du système des Nations Unies, et demande instamment aux autres institutions spécialisées et organismes des Nations Unies de continuer à collaborer au Programme mondial de l'emploi et à accorder une grande attention, dans leurs plans à court et moyen terme, à la promotion de programmes et projets concertés et concrets, orientés vers l'action, portant sur la politique de l'emploi."

4. Les chiffres que M. Blanchard va être amené à mentionner doivent être utilisés avec précaution et n'être compris que comme des ordres de grandeur; en effet, la précision en la matière est chose impossible.

5. Entre 1960 et 1970, la population totale des pays en voie de développement d'Afrique, d'Asie — à l'exclusion de la Chine — et d'Amérique latine est passée d'environ 1,4 milliard à 1,8 milliard d'habitants, ce qui correspond à une croissance démographique annuelle de l'ordre de 2,5 p. 100, c'est-à-dire double de celle que connaissent les pays industrialisés. A cette augmentation rapide de la population a correspondu, bien naturellement, celle du nombre de personnes qui sont entrées sur le marché du travail, soit, pendant ces dix années, 123 millions d'individus dont 110 millions ont trouvé un emploi plus ou moins productif, alors que 13 millions venaient grossir la masse des chômeurs aujourd'hui estimée à 50 millions. Ce chiffre énorme équivaut à l'addition des populations actives de la France et de la République fédérale d'Allemagne. De plus, dans ce calcul, il n'est pas tenu compte des travailleurs sous-employés que l'on peut évaluer à 200 ou 300 millions. On peut donc considérer que, dans beaucoup de pays en voie de développement, pratiquement une personne sur deux en âge de travailler est touchée par le chômage et le sous-emploi.

6. Cette situation entraîne de graves conséquences en termes de revenu, et il n'est pas surprenant qu'en 1970 le revenu par tête ait été encore, en moyenne, de l'ordre de 190 dollars contre 150 dollars en 1960. Cependant, le fait le plus marquant est que, depuis 1960, le taux de chômage a augmenté dans toutes les régions. En 1970, première année de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, il approchait de 10 p. 100 en Afrique, 6 p. 100 en Amérique latine et 7 p. 100 en Asie.

7. Cette dégradation de la situation de l'emploi tient en premier lieu à l'accélération des migrations vers les villes. En 1970, moins de 60 p. 100 des individus étaient employés dans le secteur agricole contre plus des deux tiers, dix ans plus tôt. La situation tient également à la faible absorption de main-d'œuvre par le secteur industriel qui, en 1970 comme en 1960, n'occupait guère plus de 10 p. 100 de la population active.

8. Si l'évolution demeure inchangée, la situation, en 1980, risque d'être explosive. De 1970 à 1980, la population mondiale devrait augmenter de quelque 830 millions d'êtres humains et la population active de près de 300 millions, dont 175 millions dans les pays en voie de développement. Si les taux actuels d'emploi devaient se maintenir, le nombre des chômeurs se trouverait accru de 35 millions d'individus et atteindrait au total dans les pays en voie de développement le chiffre de 85 millions en 1980.

9. Il est un autre facteur de nature à peser sur la situation : la hausse du coût de l'énergie et des matières

premières. Il est encore trop tôt pour imaginer avec précision quelles en seront les conséquences. Si les transferts de ressources qui sont dus à ce phénomène sont de nature à accélérer le développement des pays producteurs, il est certain en revanche que la situation de l'emploi dans les pays à bas revenu et pauvres en énergie se dégradera fortement jusqu'à la fin de cette décennie. Il n'est toutefois pas exclu que les sévères pressions exercées de ce fait sur la balance des paiements de ces pays ne les incitent à recourir, plus qu'ils ne le faisaient auparavant, à des techniques utilisant davantage de main-d'œuvre et moins de capital. L'OIT préconise d'aller dans cette direction et a élaboré, grâce à diverses recherches, quelques solutions viables.

10. Face à cette situation alarmante, il y a lieu de rappeler que, si le développement des secteurs modernes s'impose comme un facteur essentiel de l'expansion économique, il n'en faut pas moins souligner l'importance qu'il y a à développer des secteurs qui ont été beaucoup trop négligés dans le passé. Le temps que l'économie mettrait à réagir à des efforts de développement trop exclusivement axés sur les activités modernes et bien structurées dans des zones urbaines a souvent été sous-estimé, tandis que les bienfaits que pourraient en retirer les masses pauvres et sous-employées ont été surestimés.

11. Il est encourageant de noter que de plus en plus nombreux sont les pays qui tiennent à orienter leur politique économique et sociale dans le sens d'un développement plus marqué des zones rurales. Les missions de stratégie globale de l'emploi envoyées par l'OIT dans plusieurs pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine ont permis d'établir des diagnostics complets et de proposer des solutions qui ne sont pas étrangères aux changements de conception que l'on note dans plusieurs pays en ce qui concerne la politique de l'emploi.

12. Cela dit, les progrès réalisés sont épars et isolés. La Conférence internationale du Travail qui vient de se réunir pour sa cinquante-neuvième session a adopté une résolution qui place les problèmes du chômage au centre de l'action entreprise en vue du développement; cette résolution fait ainsi écho à la Déclaration et au Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international élaborés par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dans la résolution, la Conférence invite le Conseil d'administration à charger le BIT de convoquer dans les meilleurs délais une conférence mondiale tripartite sur l'emploi, la répartition des revenus, le progrès social et la division internationale du travail à titre de contribution spécifique de l'OIT à l'évaluation de la Stratégie internationale du développement. La résolution prie également le Conseil d'administration de faire préparer un rapport concernant les répercussions de l'inflation sur la sécurité et la distribution des revenus, la garantie de l'emploi des travailleurs et les objectifs fondamentaux de l'OIT. Elle énonce deux principes fondamentaux qui doivent guider l'Organisation dans la réalisation de ce vaste projet. Le premier est d'intensifier la coopération de l'OIT avec les organisations compétentes du système des Nations Unies. Il ne sera guère difficile à l'OIT de respecter ce principe; les programmes qu'elle a mis en œuvre avec d'autres organismes des Nations Unies en Amérique latine, en Asie et en Afrique ont montré comment ces divers

organismes peuvent agir de concert pour résoudre les problèmes. Le second principe est d'encourager la pleine participation des organisations de travailleurs et d'employeurs à ces diverses activités. Si une conférence mondiale de l'emploi devait être organisée, elle devrait l'être sur une base tripartite car il est évident que la solution du problème du chômage et du sous-emploi requiert la participation directe des employeurs et des travailleurs.

13. Il appartiendra au Conseil d'administration de déterminer les conditions dans lesquelles la résolution en question devra être mise à exécution et, en particulier, les conditions dans lesquelles pourrait être convoquée, dans les meilleurs délais, une conférence mondiale tripartite sur l'emploi. Il va de soi que le Conseil d'administration ne manquera pas de tenir compte des vœux exprimés par le Conseil et des conclusions auxquelles il aura abouti pour donner suite aux résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) de l'Assemblée générale. M. Blanchard a présenté au Conseil d'administration, en mai 1974, un rapport complet sur la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'OIT ne négligera aucun effort pour participer à la vaste entreprise que représente l'instauration d'un nouvel ordre économique et social, d'autant plus qu'elle est déjà largement engagée dans cette voie. Une étude qui vise à définir les contours d'une nouvelle division internationale du travail dont l'objectif serait de réduire le taux de chômage dans les pays en voie de développement tout en préservant le niveau de l'emploi atteint actuellement par les pays industrialisés est déjà très avancée. Une étude aussi difficile et complexe est indispensable à une connaissance approfondie des problèmes de politique de l'emploi.

14. La mise en valeur des ressources humaines est un facteur décisif pour la réalisation de bonnes politiques de l'emploi. La récente session de la Conférence internationale du Travail a dégagé les contours de deux instruments internationaux qu'elle étudiera à nouveau en 1975, et qui visent à régir l'orientation et la formation professionnelles selon les exigences de notre temps.

15. La Conférence s'est également penchée attentivement sur la question des travailleurs migrants et a entamé l'élaboration de textes qui visent, d'une part, à transformer en délit international le trafic illicite ou clandestin de main-d'œuvre et à en assurer la répression et, d'autre part, à faire bénéficier les travailleurs migrants d'une pleine égalité de chances et de traitement dans les pays qui les emploient. La Conférence procédera à la seconde lecture de ces textes en 1975 et, M. Blanchard en est persuadé, adoptera des instruments visant, non seulement à mettre fin à des pratiques condamnables, mais aussi à assurer à cette catégorie de travailleurs une juste part de la prospérité qu'ils contribuent à créer.

16. L'OIT a entrepris depuis un certain temps l'examen des aspects sociaux des activités des entreprises multinationales. En 1972, elle a organisé une réunion d'experts sur ce thème. Un premier travail de synthèse a été élaboré et un rapport que M. Blanchard mettra à la disposition des membres du Conseil économique et social, a été rédigé¹.

¹ BIT, *Les entreprises multinationales et la politique sociale*, Etudes et documents, nouvelle série, No 79.

Sur la base de ce rapport, le Conseil d'administration a chargé le BIT d'entreprendre divers travaux de recherche qui sont en cours. Il s'agit en premier lieu d'étudier les incidences des activités de ces sociétés sur l'emploi, compris dans son sens le plus large, en particulier dans les pays en voie de développement mais aussi dans les pays industrialisés, d'examiner, en ayant recours à des études par pays, si ces firmes ont tendance ou non à utiliser des techniques à fort coefficient de main-d'œuvre, et de mettre au point des moyens propres à les y inciter au mieux de leurs intérêts et de ceux des pays concernés.

17. En deuxième lieu, des études comparatives limitées à un certain nombre de branches d'activités sur les pratiques suivies par les firmes multinationales en matière de conditions générales de travail, de salaires, de durée de travail et de congés payés, sont en cours. La question des transferts de techniques opérés par des firmes multinationales et de leur incidence sur la qualification de la main-d'œuvre dans les pays d'accueil est également à l'étude et devrait pouvoir fournir des renseignements utiles sur les activités ultérieures de formation.

18. Enfin, l'OIT tente d'analyser la façon dont sont conduites les négociations collectives au sein de ces nouveaux ensembles et les problèmes que cela pose aux services d'inspection du travail.

19. Le chapitre VII du rapport du Groupe de personnalités chargé d'étudier les effets des sociétés multinationales sur le développement et sur les relations internationales (E/5500/Add.1), qui traite des questions de l'emploi et de la main-d'œuvre, est bien mince, et les conclusions que les auteurs du rapport tirent des études de l'OIT sur la sécurité de l'emploi sont prématurées. Le rapport propose la création d'une commission des sociétés multinationales assistée d'un centre d'information et de recherche, mais ne précise pas les conditions dans lesquelles les institutions spécialisées verraient leurs propres activités liées à celles de la commission, à laquelle elles seraient invitées à présenter des rapports. Pour toutes ces raisons, qui s'appliquent également à la suggestion concernant la rédaction d'un code de conduite, il paraît essentiel que, face aux problèmes des activités des sociétés multinationales, un double effort soit entrepris en vue, en premier lieu, d'établir les faits et, en second lieu, de procéder à une répartition des responsabilités précises entre celles des organisations internationales qui pourraient contribuer à une meilleure appréciation des problèmes et à la recherche de solutions. L'OIT figure au nombre des organisations qui s'intéressent vivement à la question. Toute condamnation hâtive comme tout éloge exagéré des sociétés en question est à éviter.

20. L'OIT est consciente de la nécessité de pousser plus avant ses efforts. Elle s'engage à le faire en tenant pleinement compte des orientations fixées par le Conseil pour porter la coopération internationale au niveau que requièrent les besoins d'un monde encore très marqué par la pauvreté et la misère. Cette tâche commune est considérable et ambitieuse et il est essentiel de garder à l'esprit à tout moment la nécessité de disposer des ressources indispensables. Les organisations internationales connaissent des difficultés qui découlent à la fois de l'inflation et de la fluctuation des monnaies, et il leur est de plus en plus

difficile de déployer leurs ressources, comme il serait souhaitable qu'elles puissent le faire, face aux tâches sans cesse plus pressantes qui s'imposent à elles. M. Blanchard fait cette remarque dans la conviction que l'effort commun doit être fondé sur autant de générosité que de réalisme.

21. M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) souligne que les problèmes mondiaux du développement économique et social tels que l'approvisionnement en matières premières et en énergie et l'instauration d'un système social équitable revêtent une importance croissante, et que la situation internationale actuelle permet de leur accorder plus d'attention. Les nations ne sont plus menacées par un conflit armé immédiat ni par une nouvelle crise majeure qui les empêcherait de consacrer leurs ressources et leur attention aux tâches nécessaires à leur développement pacifique. La diminution de la tension internationale a créé des conditions favorables à la réalisation des objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Il est encourageant de constater dans le monde une prise de conscience croissante de la nécessité de développer davantage encore la coopération internationale afin que cette détente dans les relations internationales se maintienne et assure un développement pacifique pour les générations présentes et futures. Les mesures récemment prises pour aboutir au règlement politique de la situation au Moyen-Orient, les résultats de la Conférence de Paris sur le Viet-Nam, les négociations qui se déroulent entre le nouveau gouvernement portugais et les représentants des peuples des territoires dépendants en Afrique prouvent combien il est important de résoudre les problèmes internationaux urgents par voie de négociation, sans porter préjudice à la juste lutte des nations pour l'indépendance, la démocratie et le progrès.

22. La délégation tchécoslovaque attache une importance spéciale aux travaux de la deuxième phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui devraient contribuer à la création de relations nouvelles entre tous les Etats européens sur la base d'un accord portant sur des mesures spécifiques. Une large coopération économique devrait favoriser le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe ainsi que le progrès économique et social de toutes les nations. La délégation tchécoslovaque est convaincue que la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures spécifiques adoptées par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire devrait contribuer de manière significative à renforcer encore la coopération entre les nations et donc à maintenir la paix dans le monde.

23. Un certain nombre d'accords bilatéraux et multilatéraux récemment conclus pour résoudre les derniers problèmes datant de la seconde guerre mondiale, de même que les efforts déployés pour régler les différends par des moyens pacifiques donnent eux aussi de plus en plus à penser que l'établissement d'une paix juste et durable, conforme aux intérêts de tous, en vient à occuper la première place dans les préoccupations de la majorité des nations.

24. La délégation tchécoslovaque constate avec satisfaction que, dans les conditions actuelles, la guerre ne saurait être considérée comme le moyen de régler les désaccords majeurs. Ceci toutefois ne suffit pas. Il faut également promouvoir entre les nations une coopération

active dans les domaines scientifique, technique, culturel et autres, sans discrimination et sans ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains. Seule, une coexistence fructueuse ainsi conçue peut assurer l'instauration, entre les Etats, de relations qui permettront d'utiliser pleinement les ressources naturelles des pays et le potentiel économique créé par leur travail, et également d'influer sur la solution des problèmes internationaux les plus importants. La délégation tchécoslovaque est convaincue que c'est de cette manière seulement que tous les Etats, et en tout premier lieu les nations en voie de développement, peuvent décider librement de leur propre destinée sans crainte d'une ingérence extérieure, et consacrer leurs forces et leurs ressources à assurer leur progrès social et économique et à améliorer les niveaux de vie de leurs populations.

25. Le fait que la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale a été réunie sur l'initiative des pays en voie de développement et particulièrement des pays non alignés est la preuve que la situation internationale actuelle se prête aux règlements des problèmes des produits de base et de développement, et témoigne de la place nouvelle qu'occupent les pays non alignés dans les relations économiques internationales et du rôle important qu'ils y jouent. Lorsqu'on évalue les résultats de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, il convient de souligner d'abord la contribution qu'elle a apportée à la juste lutte des pays en voie de développement pour leur indépendance nationale et pour leur progrès économique et social. Dans les résolutions qu'elle a adoptées au cours de cette session l'Assemblée générale a souligné la nécessité de réunir les ressources financières et matérielles nécessaires pour lancer un certain nombre d'actions en faveur des pays en voie de développement. A cet égard, l'importance que revêt la mise en œuvre de la résolution 3093 (XXVIII) de l'Assemblée générale, qui recommande aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité de réduire de 10 p. 100 leur budget militaire et d'utiliser une partie des ressources ainsi dégagées pour aider les pays en voie de développement, ne doit pas être négligée. La délégation tchécoslovaque est fermement convaincue que le désarmement mondial doit devenir le levier du développement des nations et elle voit dans les résultats de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale une contribution au développement de la coopération économique et commerciale entre les pays dotés de systèmes sociaux différents. Divers principes énoncés dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international, et particulièrement le principe de l'égalité souveraine et de la coopération sur un pied d'égalité, renforcent la tendance à faire du principe de la clause de la nation la plus favorisée le principe généralement admis des relations économiques entre ces groupes d'Etats. Une telle évolution figure au nombre des facteurs nécessaires à une diminution rapide et irréversible des tensions dans le monde.

26. Dans sa résolution 3172 (XXVIII), l'Assemblée générale a demandé au Conseil d'examiner les travaux préparatoires entrepris en vue de la session extraordinaire qu'elle doit tenir en 1975. Les disparités existant sur le plan du développement économique aussi bien entre les différents Etats qu'entre les pays en voie de développement et le reste du monde continuent à s'accroître. Malgré l'écrasement du monde impérialiste et colonialiste, la décolonisation écono-

mique n'a pas encore été menée à son terme et l'impérialisme, particulièrement par le truchement des monopoles multinationaux, continue à utiliser sa supériorité économique pour exploiter les pays en voie de développement. De tels monopoles contrôlent plus de la moitié des marchés mondiaux de produits et continuent à exporter les bénéfices retirés de l'extraction des matières premières vers ces mêmes pays développés dont les pays en voie de développement en question étaient autrefois les colonies. La division actuelle du travail continue à maintenir les pays en voie de développement dans un état de dépendance économique. La Déclaration et le Programme d'action adoptés lors de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale fournissent une base satisfaisante pour résoudre les problèmes économiques internationaux. La Tchécoslovaquie n'a cessé de promouvoir, à tous les niveaux internationaux, les principes de l'égalité souveraine des Etats, de la coopération internationale sur la base de l'égalité, de la participation égale de tous les pays à la solution des problèmes internationaux et du droit de tout pays d'exercer une souveraineté permanente sur ses ressources naturelles et de choisir librement son régime économique et social.

27. La Tchécoslovaquie a dû résoudre le problème qui consistait à assurer le développement économique équilibré de ses diverses régions et elle y a été aidée de manière décisive par la planification économique à long terme. L'économie de nombreux pays en voie de développement continue à être marquée par leur ancienne dépendance coloniale, en ce sens que leur développement est encore orienté vers la dépendance à l'égard de l'ancienne puissance métropolitaine. De l'avis de M. Vejvoda, la tâche essentielle du développement planifié consiste à oblitérer ces traces du passé en introduisant des changements structurels économiques et sociaux, en instaurant une utilisation rationnelle des ressources naturelles, en mobilisant les ressources humaines et matérielles aux fins du développement et en atteignant l'indépendance économique.

28. Les coopératives peuvent jouer un rôle important pour assurer l'approvisionnement en produits alimentaires. L'accroissement de la production agricole grâce à la réforme agraire et à l'application de méthodes de production massive combinées à l'amélioration des sols et de l'économie hydraulique est une condition indispensable à l'amélioration permanente du niveau nutritionnel dans les pays en voie de développement.

29. L'expérience de la Tchécoslovaquie prouve que l'industrialisation fondée sur la planification et l'utilisation rationnelle des ressources nationales est un facteur important de développement social et économique. Il importe toutefois que l'Etat ait une part dans les activités spécifiques visant à élargir la base industrielle, telles que la formation de cadres locaux, le contrôle des investissements étrangers, la mobilisation des ressources nationales et le développement de la coopération régionale et sous-régionale.

30. La Tchécoslovaquie participe activement depuis le début aux travaux de l'ONUDI, dont les activités jouent un rôle considérable à cet égard. Le PNUD est aussi un organisme important pour le développement de la coopé-

ration économique multilatérale et la fourniture d'assistance technique aux pays en voie de développement. Il convient que cet organisme s'attache à formuler des programmes d'assistance qui appuient les politiques nationales d'industrialisation et favorisent l'introduction progressive de changements dans la structure économique et sociale des pays en voie de développement.

31. En vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil a pour tâche de chercher des solutions aux problèmes économiques et sociaux mondiaux et de promouvoir la coopération économique internationale. Avec l'augmentation du nombre de ses membres, le Conseil est devenu un organe représentatif pleinement compétent pour s'acquitter de ce mandat. La délégation tchécoslovaque considère que l'adoption de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats à la prochaine session de l'Assemblée générale, qui viendra compléter les résolutions déjà adoptées par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire, aidera à établir un nouvel ordre économique international permettant de résoudre les principaux problèmes que pose le réajustement des relations économiques entre tous les Etats quel que soit leur système social. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats assurera les conditions préalables indispensables à une coopération économique équitable entre Etats et affirmera le principe de la coopération fondée sur les avantages mutuels dans les domaines économique, commercial, scientifique et technique, ainsi que sur le principe du traitement de la nation la plus favorisée et sur le droit de tous les pays à choisir, sans ingérence extérieure, le système social et économique qui répond le mieux à leurs intérêts. La Charte favorisera le développement du commerce international sur la base de l'égalité souveraine et aidera à éliminer les obstacles au progrès de la coopération économique internationale.

32. Des résultats positifs ont déjà été obtenus grâce à l'adoption par un certain nombre d'Etats capitalistes d'une attitude plus réaliste à l'égard de la coopération économique avec les pays socialistes. Le volume des échanges entre les Etats membres du CAEM et les pays capitalistes avancés a triplé en 1973 par rapport à 1960. Il est important de se rendre compte que les politiques de discrimination et que l'imposition, dans le domaine des échanges commerciaux, de limitations quantitatives et de restrictions du crédit n'ont pas atteint leur objectif. La coutume des Parties contractantes à l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce était de modifier les principes de l'Accord général pour servir leurs propres fins politiques, mais le développement de la coopération mutuelle entre les Etats membres a confirmé qu'une telle méthode n'aboutissait à aucun résultat. Le monde est au seuil d'une ère nouvelle en matière de relations internationales; la détente prolongée crée des conditions favorables à la liquidation de toutes les pratiques discriminatoires appliquées jusqu'ici par certains Etats.

33. Depuis sa création, il y a vingt-cinq ans, le CAEM est devenu un facteur important dans le développement de l'économie nationale de chacun de ses membres et de la communauté socialiste dans son ensemble. Il a contribué dans une mesure considérable à la diminution progressive des écarts dans les niveaux économiques hérités du passé, à l'accroissement de la productivité et à l'amélioration plani-

fiée et continue du niveau de vie des populations. Ses membres ont pratiqué la coopération mutuelle sans bouleversements ni crises. Sa force réside dans le fait qu'il assure l'harmonisation des intérêts nationaux et internationaux en permettant de servir les intérêts nationaux légitimes des différents Etats membres dans le respect des intérêts des autres membres et dans le cadre d'une gestion collective de la coopération et de l'intégration économiques.

34. La politique économique du CAEM n'a pas pour objectif de créer un groupe économique fermé; au contraire, l'intégration économique socialiste permet de développer les relations économiques, scientifiques et techniques sur la base de l'égalité et des avantages mutuels, même avec des Etats ayant des systèmes sociaux différents. Le fait est prouvé par l'expansion de la coopération économique entre les pays membres du CAEM et les pays en voie de développement. Le commerce extérieur des pays membres du CAEM a plus que quadruplé entre 1960 et 1972, et plus de la moitié des échanges commerciaux sont fondés sur des accords à long terme à des prix déterminés. Les Etats membres du CAEM entretiennent de larges relations économiques, scientifiques et techniques, avec plus de 80 pays en voie de développement, contribuant ainsi au développement du potentiel économique de ces derniers. Toutefois, pour accélérer le rythme de leur développement économique et de leur progrès social, les pays en voie de développement doivent prendre les mesures politiques et économiques indispensables, notamment instaurer la planification du développement, mettre en œuvre des réformes sociales et économiques progressives, renforcer les secteurs importants de l'économie nationale et subordonner de façon générale le développement à l'intérêt national.

35. Si des solutions positives sont apportées aux graves problèmes économiques et sociaux dont le Conseil économique et social est saisi, cela contribuera certainement à améliorer la coopération économique internationale. La Tchécoslovaquie a toujours appuyé activement la notion de coopération internationale et elle développe ses rapports économiques conformément aux principes régissant sa politique étrangère pacifique. La délégation tchécoslovaque est prête à apporter sa contribution pour que la présente session aboutisse à des résultats positifs.

36. M. PHAN VAN PHI (Observateur de la Communauté économique européenne), prenant la parole sur l'invitation du Président, dit que le climat économique international a profondément évolué depuis la cinquante-cinquième session du Conseil. Tous les pays, qu'ils soient développés ou non, qu'ils soient exportateurs ou importateurs de matières premières, doivent faire face à de graves difficultés économiques. Les déséquilibres qui se sont manifestés au cours des derniers mois tant à l'intérieur des différents pays que sur le plan international, et dont la crise de l'énergie n'est qu'une illustration, affectent profondément les économies nationales bien que leurs incidences soient encore difficiles à mesurer. Cette crise a été accompagnée par une revalorisation accélérée des cours de certaines matières premières et cela pose des problèmes qui demeurent pour l'instant sans solution.

37. Les principaux facteurs des difficultés actuelles sont : la simultanéité des évolutions économiques dans la plupart des pays qui a donné lieu à une surchauffe conjoncturelle à l'échelle mondiale; les incertitudes et l'instabilité du système monétaire mondial; la persistance de difficultés d'approvisionnement et l'apparition de nouvelles pénuries dans le domaine de l'énergie, des matières premières industrielles et des produits alimentaires.

38. Pour la Communauté économique européenne, dont l'économie de transformation constitue le meilleur des stimulants à l'accroissement du commerce extérieur des pays en voie de développement, cette crise risque de constituer un frein à l'expansion économique et de rendre plus difficile encore la lutte contre l'inflation. La capacité concurrentielle de la Communauté, dont la dépendance vis-à-vis de l'étranger pour un grand nombre de matières premières est considérable, a été sérieusement affectée par la hausse des prix des matières premières. Ainsi, il a été estimé que, en 1974, sa balance des paiements sera déficitaire pour un montant de 15 milliards de dollars alors qu'en 1973 elle était excédentaire de 7 milliards de dollars. Ce seul fait suffit à marquer l'impact de la crise actuelle sur l'économie de la Communauté.

39. Néanmoins, la Communauté a exprimé, à maintes reprises, sa volonté d'apporter son appui aux solutions fondées sur une coopération internationale plus poussée et de rejeter le recours à des mesures de caractère protectionniste qui, à plus long terme, ne ferait que provoquer une aggravation des difficultés actuelles. La Communauté est d'avis qu'il est essentiel de maintenir un système économique international fondé sur la libéralisation des échanges et que les problèmes de balance des paiements ne peuvent recevoir de solution valable à long terme que sur le plan économique et monétaire et non pas par le recours à des mesures de politique commerciale. Elle est convaincue qu'il ne suffit pas de maintenir le *statu quo* car une politique aussi passive conduirait à mettre en péril l'acquis réalisé et, d'autre part, elle ne suffirait pas pour faire face aux problèmes de développement du tiers monde, et particulièrement aux difficultés des pays en voie de développement les plus touchés par la crise actuelle. C'est dans cette perspective qu'il faut apprécier les mesures adoptées par la Communauté.

40. Lors de la dernière réunion du Conseil de l'OCDE au niveau ministériel, les Etats membres ont adopté une déclaration² aux termes de laquelle ils affirment leur détermination de s'abstenir pendant une période d'un an de recourir à de nouvelles restrictions commerciales ainsi qu'à toute stimulation artificielle de leurs exportations; l'effet d'une telle déclaration ne peut être que bénéfique au commerce mondial et notamment aux exportations des pays en voie de développement. Par ailleurs, la Communauté attache une grande importance aux négociations commerciales multilatérales qui ont été lancées en 1973 et qui devraient induire les pays qui y participent à rechercher des solutions à leurs problèmes économiques dans le cadre d'une libéralisation plus grande du commerce international.

41. De même, la Communauté attache une grande importance à l'adoption d'un système de convertibilité obligatoire et multilatérale de toutes les monnaies qui garantirait la symétrie des droits et des obligations entre monnaies nationales, et d'un système d'intervention en monnaies multiples, qui faciliterait la correction des asymétries antérieures.

42. Les Etats membres de la Communauté ont participé d'une façon active aux délibérations de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et ils ont affirmé leur volonté de s'associer aux mesures spéciales d'urgence en faveur des pays les plus touchés. Sous réserve que les autres membres de la communauté mondiale qui ont été sollicités versent leur quote-part, la Communauté s'est fixé comme objectif une contribution représentant le sixième du montant total, cette contribution ne devant pas excéder 500 millions de dollars. Elle versera une contribution lorsqu'un accord sera intervenu sur les modalités de l'octroi de cette aide et sur les critères de choix des pays qui en seront bénéficiaires.

43. En vertu du principe de solidarité internationale, la Communauté et ses Etats membres s'efforceront de maintenir et d'élargir leur aide au développement par voie bilatérale et par le canal des institutions multilatérales, et ce malgré l'urgence de leurs propres problèmes économiques. La Communauté continuera à fournir son aide aux pays qui lui sont associés par la seconde Convention de Yaoundé³. Au terme de la troisième année de fonctionnement, le troisième Fonds européen de développement se trouvait engagé pour environ 631 millions d'unités de compte, soit plus des deux tiers de sa dotation. La Communauté négocie actuellement avec 43 pays des accords d'association au sein desquels la coopération financière et technique est appelée à jouer un rôle primordial. Elle a confirmé à ce sujet qu'elle entend assurer globalement aux Etats associés des avantages équivalents à ceux dont ils bénéficient déjà et à mettre sur pied d'égalité les nouveaux Etats partenaires.

44. A leur réunion d'octobre 1972 les Chefs d'Etat ou de gouvernement avaient invité les institutions de la Communauté et ses Etats membres à mettre en œuvre progressivement une politique de coopération à l'échelle mondiale. C'est dans cette optique que le Conseil de la Communauté a adopté une série de résolutions aux termes de l'une desquelles les Etats membres s'engagent à atteindre dans le meilleur délai l'objectif d'aide publique de 0,7 p. 100 du PNB, comme il est envisagé dans la Stratégie internationale du développement. En outre, les Etats membres de la Communauté s'efforceront, surtout dans le cadre communautaire, de rechercher une harmonisation plus grande des conditions d'octroi de l'aide, en particulier dans le cas des pays les plus pauvres et ils se déclarent prêts à accorder leur aide aux 25 pays en voie de développement les moins avancés, sous forme de dons et de prêts à des conditions particulièrement avantageuses. Enfin, les Etats Membres de la Communauté s'efforceront d'accroître la part des dons dans leurs programmes et, dans des cas appropriés, pourront appliquer la procédure des prêts "en deux étages".

² Pour le texte de la Déclaration, voir OCDE, communiqué de presse du 30 mai 1974.

³ Convention d'association entre la Communauté économique européenne et les Etats africains et malgache associés à cette communauté, signée à Yaoundé, le 29 juillet 1969.

45. En 1973, les engagements de la Communauté en matière d'aide alimentaire se sont élevés à 173 millions d'unités de compte et ses livraisons ont atteint 120 millions. En particulier, elle a apporté une assistance d'urgence à certains pays touchés par la famine, notamment au Bangladesh, aux pays du Sahel, à l'Éthiopie et au Pakistan.

46. Les importations de la Communauté en provenance de l'ensemble des pays en voie de développement ont continué à progresser en 1973, cette évolution ayant été facilitée par la mise en œuvre et l'amélioration du système communautaire de préférences généralisées. Le Conseil de la Communauté a décidé que, lors de la préparation des règlements communautaires pour 1975, la Communauté examinera à nouveau les mesures qui pourraient améliorer le Système généralisé de préférences. Pour les produits industriels autres que les produits textiles classés dans les chapitres 25 à 99 de la NDB, elle recherchera, sur la base d'un examen cas par cas, une réduction de la liste des produits soumis à un contingent tarifaire et au relèvement des butoirs. Pour les produits classés aux chapitres 1 à 24 de la NDB, elle procédera, cas par cas, à l'examen des voies et moyens selon lesquels il serait possible d'améliorer les préférences en ce qui concerne tant l'extension du nombre des produits couverts que celle de la marge de préférence, ceci en tenant particulièrement compte des intérêts des pays en voie de développement les moins avancés. A la même session, les Etats membres de la Communauté ont, une fois encore, confirmé l'intérêt et l'appui qu'ils portent, dans les cas appropriés, aux accords internationaux de produits de base afin d'aboutir à une stabilisation des marchés et à une croissance des exportations des pays en voie de développement. Ils ont manifesté leur volonté d'adopter une attitude commune afin d'améliorer le fonctionnement des accords existants, d'en faciliter le renouvellement et de permettre dans des cas appropriés la conclusion de nouveaux accords.

47. La Communauté a participé activement aux négociations dans le cadre du GATT qui ont conduit à un arrangement concernant le commerce international des textiles. Cet arrangement revêt une importance capitale car il offre un cadre général pour une réduction ordonnée des restrictions aux échanges commerciaux, tout en prévoyant des mesures de sauvegarde appropriées aux besoins de l'industrie et du commerce. A défaut d'un tel cadre, le risque d'un recours inconsidéré à des mesures particulières limiterait les possibilités d'un développement régulier du commerce des textiles. Le Conseil de la Communauté conclura formellement cet arrangement dans un proche avenir. La Communauté a également conclu des accords commerciaux avec certains pays en voie de développement qui traduisent sa volonté de développer les relations avec les pays du tiers monde.

48. M. MAINA (Kenya) dit que le Conseil se réunit alors que les problèmes économiques créés par l'inflation et la crise pétrolière n'ont pas encore été résolus, que l'augmentation de la population mondiale est plus rapide que celle de la production alimentaire et que les matières premières se font de plus en plus rares. La délégation kényenne est fermement déterminée à coopérer avec tous les membres du Conseil dans l'espoir d'aboutir à des solutions aux problèmes inscrits à son ordre du jour.

49. Il n'est nul besoin de souligner que les politiques sociales et économiques que suivent les gouvernements pour résoudre leurs problèmes intérieurs provoquent rapidement des problèmes ailleurs et qu'un effort concerté est nécessaire pour que l'interdépendance entre les pays ait une valeur réelle. Il est également urgent de réexaminer les priorités afin d'assurer un progrès dans le sens voulu.

50. Beaucoup de pays développés n'ont pas fait suffisamment d'efforts pour honorer leurs engagements à l'égard des pays en voie de développement. Des progrès insuffisants ont été accomplis pour ce qui est d'atteindre l'objectif relatif aux transferts de capitaux qui a été fixé dans la Stratégie internationale du développement. Il est décourageant de constater qu'en 1971 le pourcentage du PNB des pays développés correspondant au montant net des ressources financières transférées, y compris l'assistance publique au développement, a été sensiblement inférieur aux niveaux annuels des dix années précédentes.

51. Alors que les économies des pays développés ont été suffisamment fortes pour amortir l'impact de la crise énergétique, le Kenya, comme d'autres pays en voie de développement non producteurs de pétrole, a dû réorienter les maigres ressources qu'il destinait à des projets de développement afin de payer les importations de pétrole. Les effets néfastes de la crise pétrolière sont très graves car l'agriculture du Kenya et nombre de ses produits manufacturés dépendent largement du pétrole et de matières dérivées du pétrole.

52. Outre l'instabilité économique prolongée des trois années précédentes qui a été provoquée par les crises monétaires, l'inflation et, plus récemment, la crise énergétique, le risque d'une importante pénurie alimentaire mondiale et d'un manque de matières premières fait planer une menace qui laisse présager de nouveaux problèmes pour l'avenir. Le problème que pose actuellement l'extension du désert dans les pays de la région soudano-sahélienne est également lourd de menaces. A cet égard, la science et la technique pourraient jouer un rôle important. Les pays en voie de développement ont été les plus gravement touchés par les problèmes mondiaux de l'inflation et de la hausse des prix car ils sont fortement tributaires des importations de matériel agricole et d'éléments essentiels à la production agricole dont le coût croissant accélère leurs taux d'inflation intérieure déjà élevés, ceux-ci étant encore aggravés par l'augmentation des prix des produits manufacturés importés, alors que les prix de leurs propres produits agricoles continuent de baisser. Ces tendances aggravent leurs problèmes de balance des paiements qui ont déjà été accentués par l'instabilité monétaire actuelle.

53. Il est bien connu que la part des pays en voie de développement dans le commerce ne croît pas aussi vite que celle des pays développés car, bien que les prix de certains produits aient récemment augmenté de façon sensible, d'autres produits se heurtent encore à de graves difficultés. Il est donc essentiel de réexaminer les prix des produits en vue de les maintenir à des niveaux rémunérateurs. La délégation kényenne espère également qu'il sera rapidement répondu à l'appel tendant à libéraliser les échanges car les pratiques commerciales restrictives actuelles annulent les efforts des pays en voie de développement pour diversifier

leur économie par l'industrialisation. Ces pays ne peuvent vendre leurs produits manufacturés et semi-manufacturés sur les marchés lucratifs des pays développés. Ils ne devraient pas subir de pertes du fait des arrangements préférentiels conclus entre pays développés. Le Système généralisé de préférences pour les produits manufacturés et semi-manufacturés des pays en voie de développement devrait être appliqué par les pays développés qui ne l'ont pas encore fait et le système déjà existant devrait être amélioré.

54. M. Maina accueille avec satisfaction l'appel lancé sans délai par le Secrétaire général pour que des mesures de secours d'urgence soient prises à l'intention des pays de la région soudano-sahélienne, de la Zambie et de l'Ethiopie. La délégation kényenne est reconnaissante à certains pays développés d'avoir rapidement répondu à cet appel.

55. M. Maina espère que le rôle de coordination du Conseil dans le domaine économique et social sera renforcé et que le Conseil reconnaîtra la nécessité de réorganiser les institutions existantes ainsi que les moyens qu'elles emploient afin de remédier aux incohérences et aux faiblesses du système des Nations Unies. La science et la technique, par exemple, pourraient apporter des solutions à la plupart des problèmes du développement et pourtant peu de progrès ont été accomplis dans certains secteurs du fait de rivalités entre organisations. On gaspille ainsi du temps et des ressources précieuses par suite de conflits d'attributions. Il faudrait s'efforcer de réviser la structure de certains organismes des Nations Unies afin d'éliminer les chevauchements.

56. Le Plan régional africain pour l'application de la science et de la technique au développement et la dernière Conférence des ministres des Etats africains responsables de l'application de la science et de la technique au développement ont aidé les pays africains à identifier les problèmes prioritaires pour lesquels il faut essayer ou mettre au point de nouvelles techniques dans le cadre de projets pilotes. Il est temps que l'ONU joue un rôle plus concret dans ce domaine capital.

57. La délégation kényenne a soulevé ce problème à la cinquante-cinquième session du Conseil et elle a ensuite annoncé qu'elle présenterait un projet de résolution sur cette question à la présente session (E/AC.6/L.550). L'opposition suscitée par une action dans ce domaine incite M. Maina à penser que l'objectif de la proposition kényenne a été mal compris. Cette proposition ne tend pas à créer un nouvel organe ou organisme des Nations Unies, mais elle a essentiellement pour but de réorganiser ceux de ces organismes s'occupant actuellement de science et de technique et dont les attributions se chevauchent. Ils devraient être placés sous une autorité centrale pour faire en sorte que les efforts des Nations Unies dans ce domaine soient harmonisés et, par conséquent, plus efficaces. Rien ne devrait s'opposer à l'application immédiate et systématique de la science et de la technique au développement. Comme l'a fait observer le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales lors de la dernière session du Comité de la science et de la technique au service du développement, l'action de l'ONU dans ce domaine ne sera plausible que lorsque existera un moyen de la stimuler et de

prendre des initiatives grâce à des ressources qui permettront de déployer un effort intensif pour s'assurer la coopération extérieure nécessaire. Il est illogique que, tout en proclamant l'importance décisive de la science et de la technique dans ses résolutions, l'ONU ne veuille pas créer un mécanisme institutionnel plus efficace que les arrangements actuels qui manquent de cohérence et sont loin de donner satisfaction. M. Maina est sûr que les doutes suscités par la réorganisation envisagée seront dissipés par l'étude entreprise.

58. M. ARIM (Turquie) est d'avis que la politique de détente semble conduire vers une époque de paix mais, pour les pays en voie de développement, la paix réelle ne viendra que lorsque les actuels déséquilibres existant dans les relations économiques internationales seront corrigés. La Déclaration et le Programme d'action adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui constitue elle-même un jalon dans les efforts déployés par l'ONU pour résoudre les problèmes des matières premières et du développement, définissent les principes d'un ordre économique mondial juste et influenceront les relations économiques internationales. La crise qui a provoqué la tenue de cette session domine encore la scène économique et, si l'on ne prend pas des mesures d'urgence, la situation pourrait devenir incontrôlable. Le monde entier est en train de subir une transformation profonde en raison de l'évolution constante des règles économiques et du changement des valeurs politiques et sociales. La crise économique a de telles dimensions que les pays ne peuvent la maîtriser isolément et elle nécessite une action concertée de l'ensemble de la communauté mondiale. La notion de sécurité économique collective qui a été soumise à l'examen du Conseil exprime bien la nécessité d'une approche globale à l'égard des problèmes économiques communs. Elle souligne également l'insécurité ressentie par tous dans le monde d'aujourd'hui.

59. L'isolationnisme est maintenant un concept dépassé; l'interdépendance et les rapports réciproques sont devenus des facteurs dominants. Malgré les rapports étroits qui unissent maintenant tous les pays, l'écart s'élargit entre pays riches et pauvres, pays développés et en voie de développement. Cette tragique tendance doit être corrigée sans délai. Les peuples d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et de quelques régions d'Europe luttent pour leur développement économique et social. Une division équitable du travail, des prix justes à l'exportation et une assistance au développement à des conditions favorables permettront, à long terme, de réaliser ce développement. La coopération et la compréhension des pays développés sont essentielles à cette fin. La crise monétaire et l'augmentation soudaine des prix du pétrole ont touché tous les pays, mais les pays en voie de développement sont plus vulnérables. L'Organisation des Nations Unies est la seule institution qui puisse contribuer efficacement à préserver la dignité de l'humanité devant la menace qui pèse actuellement sur le monde entier. Les pays doivent répondre collectivement et individuellement aux besoins urgents du tiers monde et, qu'ils soient développés ou non, ils doivent tous s'efforcer d'établir un ordre économique nouveau et juste. Les pays en voie de développement doivent prendre part à toutes les décisions affectant les relations internationales, et il faut que leurs besoins particuliers soient dûment pris en considération

dans la réforme du système monétaire international ainsi que dans les négociations commerciales multilatérales.

60. Les prochaines conférences mondiales de la population et de l'alimentation témoignent que l'on est maintenant conscient de la nécessité d'aborder les problèmes mondiaux de façon globale. Quelques régions du monde doivent déjà faire face à la menace de la famine et les dernières augmentations des prix des engrais et des pesticides ont abaissé les niveaux de subsistance. La délégation turque a appuyé la résolution 1836 (LVI) concernant la création d'un fonds pour les engrais.

61. La nature complexe des problèmes auxquels le monde doit faire face nécessite également une action concertée des divers organismes des Nations Unies. Le Conseil doit jouer un rôle efficace dans ce processus. Le grand nombre de problèmes que posent les relations économiques internationales ne doivent pas faire perdre de vue aux pays les objectifs essentiels.

62. M. MILLS (Jamaïque) dit que l'évolution de la situation économique des deux ou trois dernières années est le résultat de facteurs liés à la nature même du système économique actuel, qui est orienté vers les intérêts des pays riches et technologiquement avancés et va engendrer une insatisfaction croissante dans les pays pauvres et des écarts toujours plus grands sur le plan des richesses et des possibilités de progrès. Ces événements incitent à mettre en question la capacité des institutions internationales à comprendre les questions et les problèmes qui se posent et à chercher des solutions. En revanche, les résultats louables encore que limités obtenus sur le plan de la politique internationale présentent un contraste frappant avec la situation économique. Au cours des dernières années, les pays en voie de développement ont compris que seule une restructuration profonde du système économique international permettrait d'accomplir des progrès véritables et d'établir un système viable de coopération et de sécurité internationales. Cette prise de conscience s'est exprimée de façon spectaculaire à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le Conseil s'est vu attribuer un rôle particulier dans l'application du Programme d'action adopté à cette session et doit à sa présente session esquisser les grandes lignes d'une politique devant assurer que le Programme sera le facteur dominant des activités du système des Nations Unies dans les années à venir.

63. Lors de la récente session du Conseil d'administration du PNUD, de nombreux pays ont reconnu l'importance de la session extraordinaire de l'Assemblée générale et de ses répercussions sur le rôle que jouera le PNUD à l'avenir. Toutefois, on ne mesure pas encore dans toute son ampleur l'effort nécessaire dans le domaine de la coopération technique, bien que certains pays développés semblent disposés à se rallier aux conclusions et aux objectifs généraux adoptés à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et reconnaissent la nécessité inéluctable d'instaurer un nouvel ordre économique mondial. En attendant, étant donné les difficultés croissantes que traversent de nombreux pays en développement, le représentant de la Jamaïque insiste pour que les Nations Unies prennent des mesures rapides et efficaces pour appliquer les mesures spéciales d'urgence prévues dans le Programme

d'action et espère que les pays Membres répondront avec générosité à l'appel lancé par le Secrétaire général pour obtenir des fonds à cet effet.

64. Il est évident que certains pays ne reconnaissent pas la nécessité de créer un nouvel ordre économique. M. Mills se demande comment ces pays voient le monde de demain, avec une population multipliée et concentrée dans les pays pauvres, si aucun changement fondamental n'intervient dans un système économique qui favorise les pays riches et va continuer à les enrichir. Bien des pays développés ont déjà donné le bon exemple en répondant à l'appel lancé par le Secrétaire général pour financer les mesures spéciales d'urgence à prendre en faveur des pays les plus gravement touchés par les événements économiques récents, mais il ne faut pas considérer cette action d'urgence comme une solution de rechange qui remplacerait l'objectif essentiel et ultime, à savoir changer le système lui-même. Une telle erreur aurait inévitablement comme conséquence une détérioration progressive des relations internationales et un recours accru à des expédients qui favoriseraient des pays ou des groupes de pays particuliers. Cela aboutirait également à refuser d'utiliser les institutions des Nations Unies comme instrument de changement véritable. Le représentant des Pays-Bas a souligné (1901e séance) avec raison que, si les opérations de secours peuvent soulager la souffrance, aucun résultat fondamental ne sera obtenu si l'on ne modifie pas la répartition du pouvoir, des revenus et des biens. Un tel changement exige la bonne volonté, l'ingéniosité et les efforts inlassables de tous les pays. Le représentant de la Jamaïque espère que les discussions qui auront lieu au Conseil et ailleurs aboutiront à une pleine reconnaissance de la nécessité d'instaurer un ordre économique nouveau et permettront d'en esquisser les grandes lignes.

65. Au cours des vingt-cinq dernières années, on a beaucoup appris sur les systèmes économiques, sociaux et politiques des pays et sur le développement. On dispose de statistiques de plus en plus détaillées et les organisations internationales ont recours aux services d'économistes et autres experts hautement qualifiés pour les analyser. Mais on note une tendance dangereuse à simplifier exagérément certains des facteurs et des problèmes du développement et à prendre ses désirs pour des réalités en face de certaines questions. Un système institutionnel comme celui des Nations Unies, c'est inévitable, souffre plus encore que les institutions nationales de la fragmentation, de la division des tâches, d'une coordination déficiente et d'une propension aux diagnostics hâtifs et aux solutions toutes faites. On tient souvent pour évident, par exemple, qu'un train de mesures économiques et sociales — assistance technique, développement industriel et agricole, promotion de l'enseignement, etc. — doit finir par tirer un pays en développement de ses difficultés et que les programmes d'urgence ainsi qu'un accroissement de l'aide de type classique pourront sauver les pays vraiment pauvres. Certes, de nombreux pays, notamment la Jamaïque, ont bénéficié de cette action internationale, mais celle-ci ne constitue pas en soi un moyen de résoudre les problèmes que posent le développement et le décalage entre les niveaux de développement, ni d'apporter un changement économique fondamental. L'une des simplifications les plus en vogue est la classification des pays en différentes catégories selon le

niveau de développement. La division du monde en pays en voie de développement et pays développés correspond à une réalité pratique évidente, mais elle tend à exclure les contacts et les vrais échanges d'idées entre les pays en voie de développement et les régions pauvres de nombreux pays dits développés. Les autorités qui s'efforcent à établir un ordre économique nouveau en faveur des régions pauvres d'un pays sont mieux à même de comprendre les problèmes des pays en voie de développement et pourraient leur donner des renseignements utiles. Il pourrait y avoir en fait un échange réciproque d'idées des plus fructueux. La persistance même de la pauvreté dans certains pays riches est un rappel salutaire de la complexité des problèmes du développement.

66. Les pays en voie de développement sont également divisés en sous-catégories en fonction du degré de pauvreté et du manque de ressources, ce qui se justifie aussi dans une certaine mesure. Le représentant de la Jamaïque est tout à fait en faveur d'accorder une attention spéciale et une part importante des ressources disponibles aux pays qui ont le plus besoin d'assistance. Toutefois, on a aujourd'hui tendance à appliquer des tests arithmétiques de développement et de viabilité basés sur un ou deux indicateurs, en particulier le revenu par habitant. M. Mills sait d'expérience que tout gouvernement qui mesure, sans pondération, la situation économique et sociale réelle de la masse de la population en fonction de la croissance du revenu par habitant prend un risque politique grave. Le développement est plus complexe que cela. La persistance de la pauvreté et du chômage des masses dans de nombreux pays où le PNB par habitant s'est considérablement amélioré permet de mesurer la faillite des techniques généralement acceptées, qui n'ont pas réussi à modifier sensiblement la vie d'une grande partie de la population. Le phénomène a été

mentionné dans les rapports sur la situation de l'Amérique latine, en particulier dans le rapport annuel pour 1973 de l'Administrateur du PNUD⁴. Les remarques de la représentante de la Suède (1904e séance) à propos des processus de développement qui engendrent la pauvreté tout en favorisant un petit nombre sont tout à fait convaincantes.

67. Il est des pays qui, comme la Jamaïque, face à tous les problèmes habituels du sous-développement, s'efforcent depuis longtemps de trouver de nouvelles voies vers le développement qui assurent un mode de vie tolérable à la masse de la population. Ces pays reconnaissent que les résultats dépendront dans une grande mesure de leurs propres efforts, mais ils comptent sur le concours de la communauté internationale et du système des Nations Unies pour trouver de nouveaux moyens non seulement de soulager la pauvreté, mais d'utiliser le potentiel que représente la masse des gens qui ne savent pas employer leurs propres forces. Il faudrait renoncer à la tendance croissante que l'on a de nos jours à faire des comparaisons entre les pays en voie de développement pour mesurer les progrès accomplis ou leur viabilité, car il ne sert à rien de mesurer le développement par le bas. L'ordre économique nouveau ne doit pas viser à réduire l'écart entre les divers pays en voie de développement, mais bien à modifier les relations entre tous les pays et, en particulier, à combler ce fossé entre les riches et les pauvres. Les résultats de la présente session montreront si les membres du Conseil ont, ou n'ont pas, la volonté, le courage et l'imagination voulus pour se lancer dans la création d'un monde meilleur.

La séance est levée à 12 h 10.

⁴ DP/48.

1910^e séance

Mercredi 10 juillet 1974, à 15 h 15

Président : M. A. KARHILO (Finlande)

E/SR.1910

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite) [E/5479, E/5486, E/5490, E/5502, E/5517, E/5521 et Add.1 à 3, E/5532 et Corr.1]

1. M. HEYER (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que le monde se trouve aujourd'hui plongé dans une situation économique chaotique caractérisée par une inflation rampante qui risquerait d'entraîner une dépression générale si les gouvernements réagissaient en adoptant une politique protectionniste. Les pays en voie de développement se trouvent placés dans une situation désespérée, qui impose l'obligation morale de leur venir en aide.

2. Face à cette situation, l'appel lancé par l'Assemblée générale des Nations Unies, lors de sa sixième session extraordinaire, en faveur d'un ordre économique nouveau fait naître un regain d'espoir. La CISL pour sa part a toujours appuyé l'Organisation des Nations Unies et particulièrement le Conseil économique et social lorsqu'il préconise l'établissement d'un ordre économique international plus juste et une répartition plus équitable des richesses entre les nations. En fait, avant même la session extraordinaire sur les problèmes des matières premières et du développement, la CISL a publié une déclaration qui suggérait notamment la création d'un fonds de solidarité internationale destiné à aider les pays les plus touchés par la hausse des prix du pétrole. La CISL approuve sans réserve la création d'un fonds spécial de 4 milliards de dollars, proposée par l'Assemblée générale; le Conseil exécutif de la